

sont reprises aujourd'hui par l'archevêque de Tolède, le cardinal Sancha y Hervas.

En attendant pour son glorieux prédécesseur les honneurs suprêmes que décerne l'Eglise, le Primat d'Espagne veut l'exalter aux yeux du peuple et lui faire dresser une statue sur la place de l'*Ayuntamiento* en face de la chapelle mozarabe que fit construire Ximénès en action de grâces de ses victoires.

Nouvel Evêque. — Un religieux franciscain d'un grand mérite vient d'être promu au siège épiscopal d'Alatri (Rome). Le père Benoît Spila a longtemps été un des ornements de l'Ordre séraphique par sa parole, ses écrits et sa vie exemplaire. Il a été durant onze années missionnaire zélé et publiciste au Chili. Rentré ensuite au sein de sa province religieuse (Province romaine des Réformés) il en écrivit l'histoire très détaillée. Durant douze années, il ne cessa dès lors d'occuper des postes distingués soit dans son Ordre, soit au sein de la Congrégation des Rites. Il fut également chargé de la direction du célèbre monastère de sainte Claire, appelé *Santa Chiara* — fondé à Naples par le roi Robert, frère de saint Louis d'Anjou, — dont il fit aussi l'histoire.

Enfin Léon XIII l'a jugé digne de l'épiscopat. Le concert de félicitations et d'allégresse est unanime en Italie.

Mort du Ministre Général du Tiers-Ordre. — Le 26 février, décédait le Père Félix Pie Cecca, curé de l'église des saints Côme et Damien, à Rome, et Ministre général du Tiers-Ordre régulier. Né en 1834 près de Narni en Italie, il entra jeune encore dans l'Ordre de saint François, et fut bientôt attaché à l'église dont il fut chargé en 1859. Elu Vicaire général du Tiers Ordre régulier en 1855, puis Définitiveur et Procureur général, il en devint Ministre général en 1897.

France. — Malgré d'éloquents plaidoyers faits en faveur de la liberté, malgré les discours développant les services rendus à l'influence française, à l'étranger, par les Ordres religieux, toutes les Congrégations enseignantes et prédicantes qui avaient demandé l'autorisation au Gouvernement ont vu leurs demandes rejetées et leurs communautés doivent se dissoudre, dans un court délai. Malgré tout, on espère encore en s'appuyant sur quelques déclarations faites à la tribune, au cours de la discussion que certaines exceptions seront faites après coup en faveur des Ordres religieux qui ont des missionnaires particulièrement en Orient.